



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 décembre 1997

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 25 Novembre 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 16 Décembre 1997

**Avenant n° 1 à la convention entre la Ville de Niort et la SOPAC pour la
délégation de service public de Transports Urbains**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Jean PILLET donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Christiane ROUSSELLE

DELIBERATION D97527

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 décembre 1997

**Règlementation Commerce Local
Transports**

**Avenant n° 1 à la convention entre la Ville de Niort et la SOPAC
pour la délégation de service public de Transports Urbains**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire,

Après examen par la Commission Générale,

La convention en date du 29 février 1996 entre la VILLE DE NIORT et la SOPAC a pour objet de porter délégation de service public des transports urbains de voyageurs de la Ville de Niort.

Les dispositions contractuelles de cette délégation de service public de transports urbains de voyageurs appellent la nécessité de certaines modifications concernant en particulier :

- le montant de la recette garantie qui avait alors été fixé,

- la réactualisation de certaines formules de révision dont les modalités de calcul devront désormais tenir compte des réalités qui se sont fait jour depuis la signature de la convention initiale.

Pour ce qui concerne l'augmentation du montant de la recette garantie, celle-ci est due notamment au contexte social et en particulier à des revendications de niveau national portant sur la réduction du temps de travail dans la branche des transports urbains.

C'est ainsi que les partenaires sociaux et la direction de la SOPAC ont négocié un accord sur la base de 37 h hebdomadaires pour le personnel employé : ouvriers et conducteurs.

En conséquence, le montant de la recette garantie devrait être contractuellement fixé à 15 555 000 F hors taxes (valeur 1er mars 1996) pour un kilométrage annuel de 1 140 000 km.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention en date du 29 février 1996, cet avenant prenant effet au 1er janvier 1998.

(M. Bernard BELLEC, Président de la SOPAC, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)